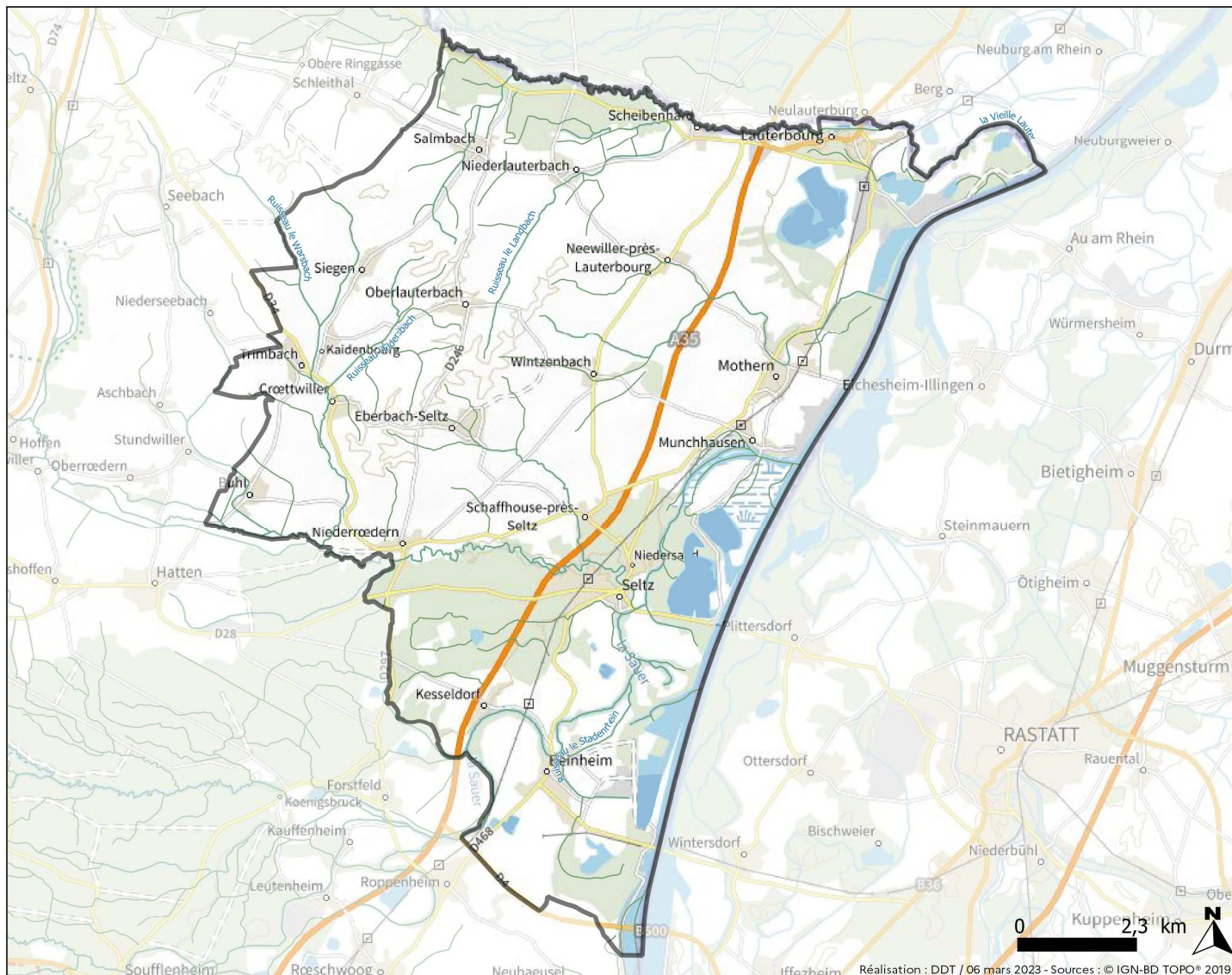
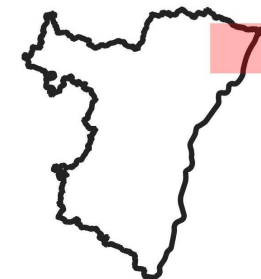


PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CC DE PLAINE DU RHIN



Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



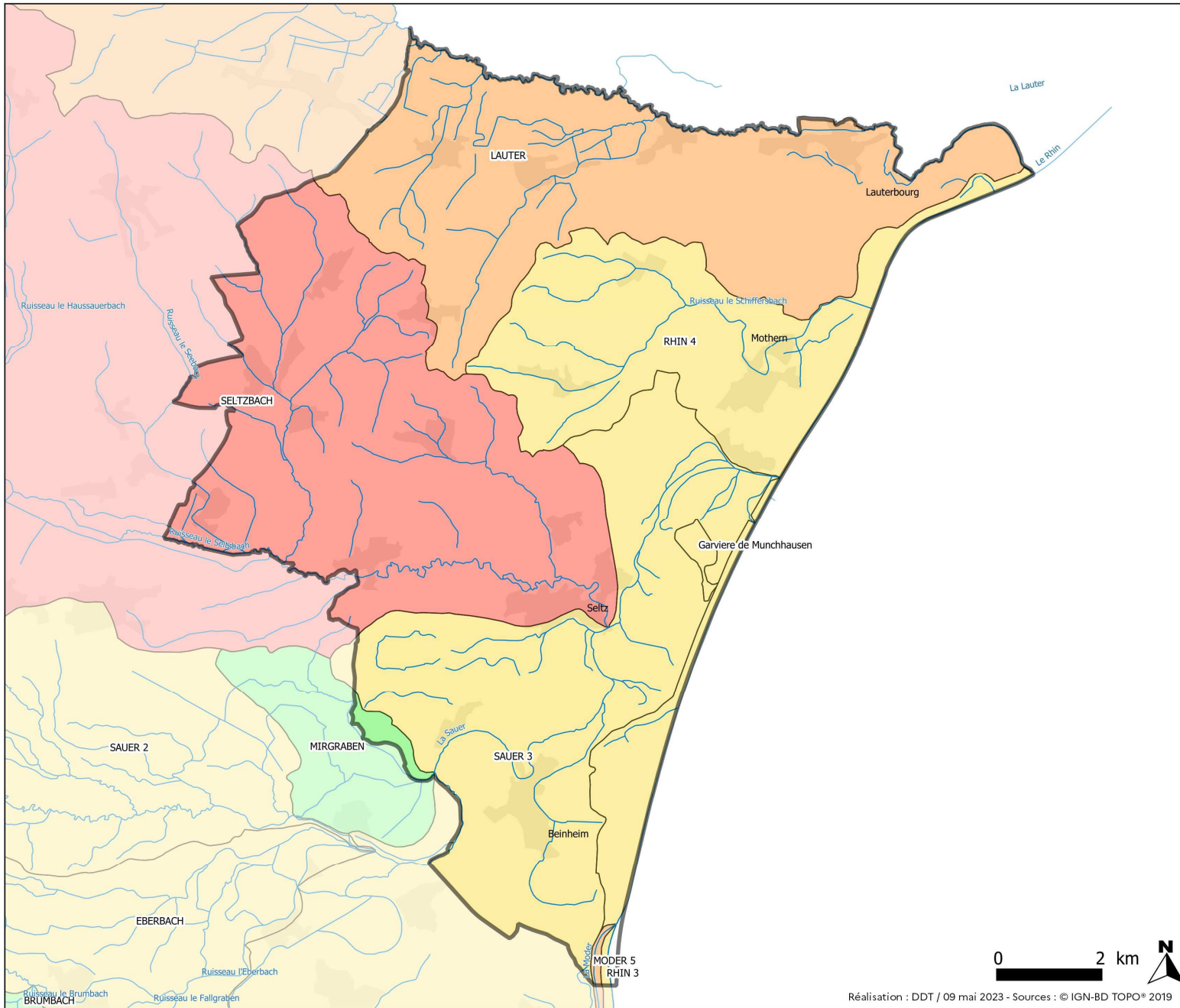
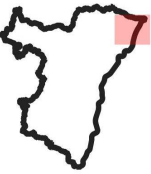
Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DE PLAINE DU RHIN

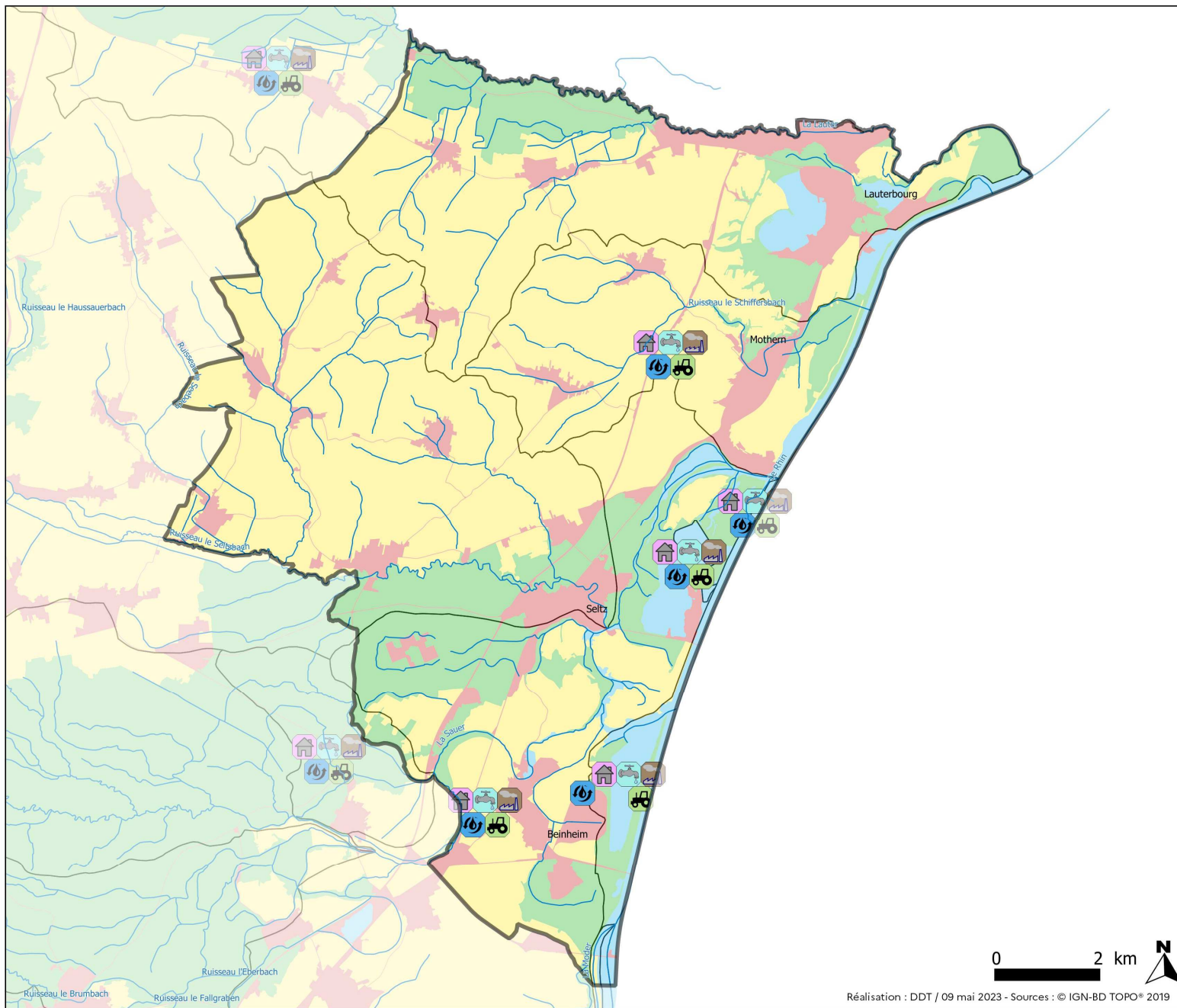
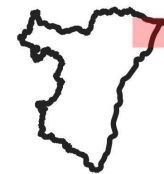


Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.






-  Indéterminé
-  Très bon état
-  Bon état
-  Etat moyen
-  Etat médiocre
-  Mauvais état
-  Non masse d'eau
-  Tache urbaine
-  Masse d'eau
-  Bassin versant

LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DE PLAINE DU RHIN








Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

Légende :

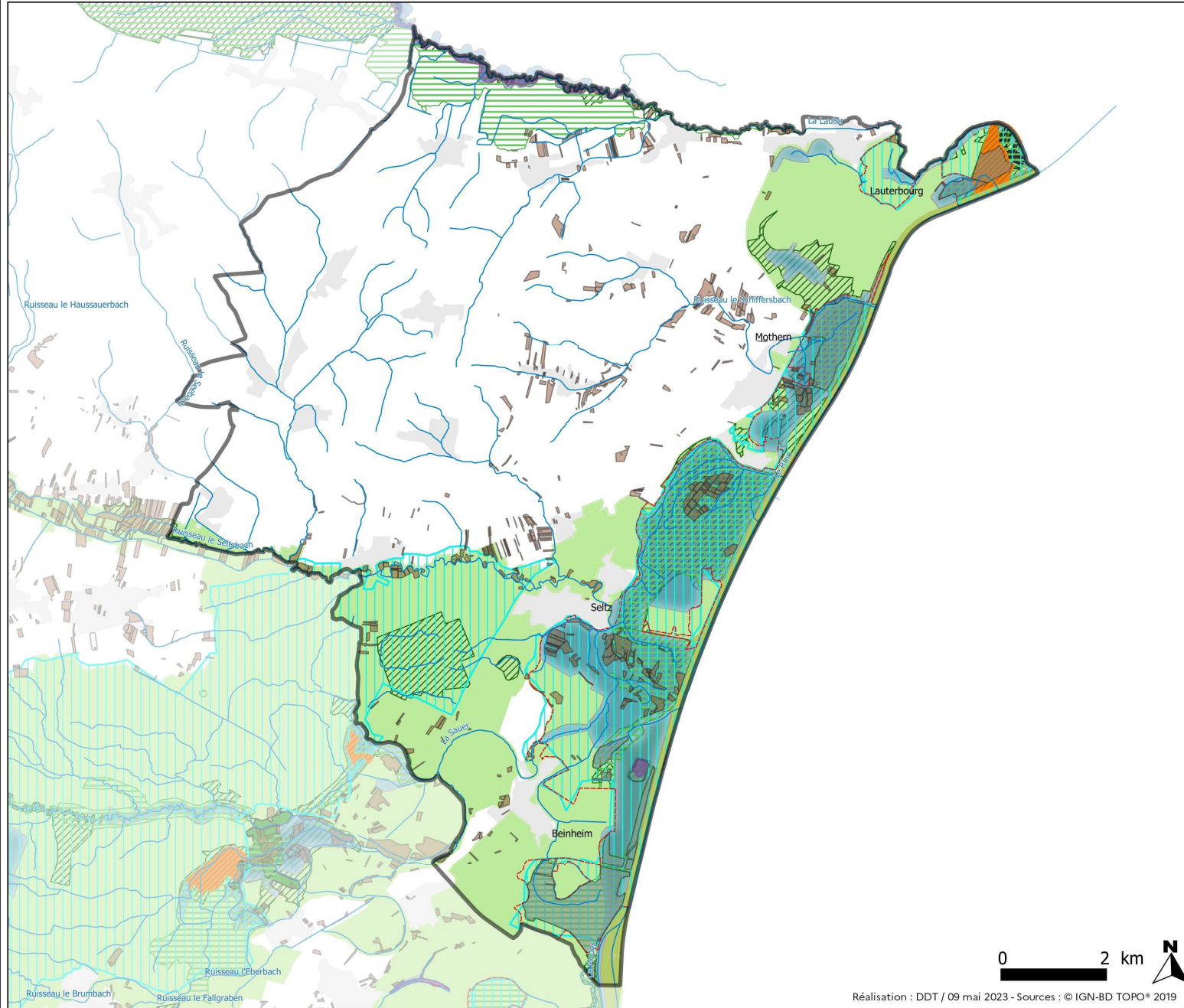
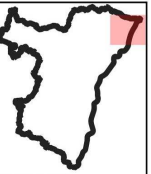
-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

0 2 km 

LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DE PLAINE DU RHIN



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

N2000 ZSC

N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

Réserve biologique

Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Zone RAMSAR

Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

Forêt de protection

Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

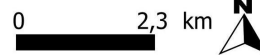
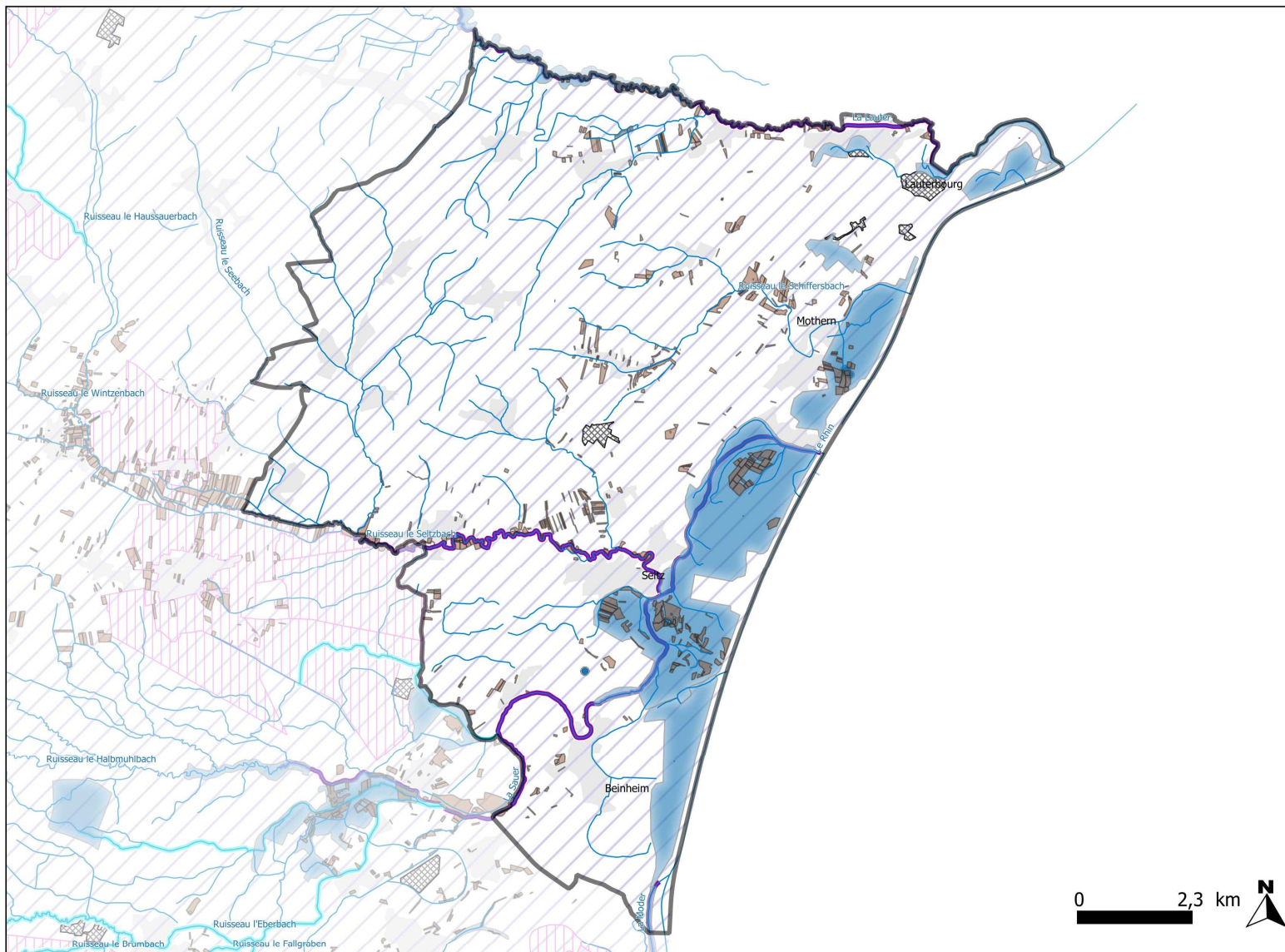
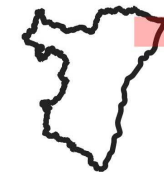
Hamster - Zone de protection statique

Hamster - Zone d'accompagnement

Tache urbaine

0 2 km





- Légende :**
- | | | | | |
|--------------------------|--|------------------------------------|-------------------------|---------------|
| Cours d'eau Liste 1 et 2 | Zone humide | Mines et carrières | Prélèvement eau potable | Tache urbaine |
| Liste 1 | Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV) | Zone vulnérable directive nitrates | | |
| Liste 1 + 2 | Dégâts de sanglier (2020) | | | |

Assainissement

Il convient de poursuivre la mise en place de la doctrine régionale eaux pluviales afin de diminuer la part des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Gouvernance

Le territoire est situé en quasi totalité dans le périmètre du SAGE III-Nappe-Rhin, impliquant que les futurs projets d'aménagement du territoire soient compatibles avec les règles du SAGE.

Milieu aquatique

Des zones humides ripariennes, classées ENS, sont présentes le long la Lauter, dont le linéaire est d'excellente qualité hydromorphologique sur ce secteur.

De plus, de très nombreuses zones humides remarquables, qu'il convient de préserver, sont présentes dans la plaine alluviale du Rhin. Le territoire n'est pas épargné par la problématique liée au foncier. Conformément au SDAGE, le développement de l'urbanisation doit se faire dans le cadre de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction. Aujourd'hui, les possibilités de compensations deviennent de plus en plus réduites sur le territoire.

Inondation / Risques

De nouvelles études sont en cours pour approfondir la connaissance sur les bassins versants de la Sauer et du Kabach. Des coulées d'eau boueuse ont été recensées sur le territoire en 2016 et 2018.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues.

Eau potable

Tous les captages alimentant les communes de Seltz et environs sont contaminés par les produits phytosanitaires et leurs métabolites. Tout le territoire est désormais en zone vulnérable nitrates suite à la révision du zonage de 2021.

Nature

La vallée du Rhin est une zone N2000 marquée par une très forte diversité des milieux naturels, qu'il convient de préserver, notamment les forêts rhénanes traversées par d'anciens bras du Rhin. Ils sont menacés par les pratiques agricoles et les projets d'extension de zones économiques.

Les projets économiques doivent tenir compte de la fragilité de ces milieux.

Autre

Le Plan Rhin Vivant vise à la restauration des fonctionnalités de 100km du Rhin. Il s'agit, outre le rétablissement de la continuité écologique, de rétablir la fonctionnalité du Rhin et de ses espaces latéraux.

Un ensablement généralisé de la Sauer en aval de Seltz est la conséquence de la rectification de ce cours d'eau à la confluence avec le Rhin.

Le Seltzbach est un cours d'eau en très mauvais état, tant chimique que écologique. Le changement climatique induit d'ores et déjà une diminution progressive et continue des débits. Au moment de l'étiage, ceux-ci sont très faibles. Les activités anthropiques sont alors d'autant plus préjudiciables durant cette période. Il convient de poursuivre les efforts pour reconquérir le bon état de cette masse d'eau.

L'opération Agr'Eau Seltzbach existe depuis plus de 10 ans afin de prendre en compte les aspects de pollution aux produits phytosanitaires et la problématique des coulées d'eau boueuse.

Complément

Dans le cadre un Plan Rhin Vivant, une étude géohistorique du Rhin est en cours.

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SE BUHL	ASS0301 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées – Commune de BUHL	SELTZBACH	2022
ROPPENHEIM	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	EBERBACH	2025
SELTZ	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	SAUER 3	2022
SELTZ	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	SELTZBACH	2022

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
ROPPENHEIM	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de ROPPENHEIM	EBERBACH MODER 5 SAUER 2 SAUER 3	2022
SELTZ	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de SELTZ	RHIN 4 SAUER 3 SELTZBACH	2022

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SELTZ	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de SELTZ [cd. SANDRE 026746300392]	RHIN 4	2022

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203, MIA0101)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
RHIN 1 RHIN 2 RHIN 3 RHIN 4	MIA0101 – Étude géohistorique du Rhin - PRV	2022
LAUTER	MIA0203 – Restauration des cours d'eau	2023-2024
RHIN 4	MIA0203 – Etude pour la création d'une roselière et d'une connexion sur le Rhin - Plan Rhin Vivant	2022
RHIN 4	MIA0203 – Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Rhin 4 -Plan Rhin Vivant	2022
RHIN 4 SAUER 3	MIA0203 – Programme global de restauration du delta de la Sauer	2022
SAUER 3	MIA0203 – Cours d'eau – Restauration sur la masse d'eau Sauer 3 dans la RNN du Delta – Plan Rhin Vivant	2022
SELTZBACH	MIA0203 – Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2022

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Masse d'eau	N° ROE	Action	Année prévi.
LAUTER	ROE55978	[ROE55978 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du Moulin de Scheibhardt (ROE 55978) pour la dévalaison	2022

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
RHIN 4	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Rhin 4	2022
SELTZBACH	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Seltzbach	2022

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

AAC	Action	Point(s) de prélèvement	Année prévi.
SELTZ - BEINHEIM	Plan d'action AAC	BEINHEIM (BSS000QQHR – 01992X0071)	2022
SELTZ	Plan d'action AAC	F1 A SELTZ (BSS000QQLT – 01993X0025) F2 A SELTZ (BSS000QQLS - 01993X0024)	2024

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
DOW	LAUTERBOURG	(067.00426) DOW France SAS (ex ROHM AND HAAS)/Sites et sols pollués	Pliocène de	2023-2024
		(067.03195) DOW AGROSCIENCES Lauterbourg/Sites et sols pollués	Haguenau et nappe d'Alsace	2023-2024

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
ROQUETTE FRERES	BEINHEIM	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 4	2023-2024
DOW France SAS (ex ROHM AND HAAS)	LAUTERBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 4	2023-2024
SMICTOM NORD	WINTZENBACH	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 4	2023-2024

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
SAS des GRAVIERES DE LAUTERBOURG	LAUTERBOURG	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	RHIN 3	2023-2024
ROQUETTE FRERES	BEINHEIM	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	RHIN 4	2023-2024
DOW FRANCE SAS	LAUTERBOURG	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	RHIN 4	2023-2024
EVONIK OIL ADDITIVES SAS	LAUTERBOURG	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	RHIN 4	2023-2024